

**ANNEXE :**  
**SYSTÈME DE COTATION**  
**RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR**  
**L'ATTRIBUTION DE PLACE EN CRECHE**

PROJET

## 1. Priorités Automatiques

### Les priorités d'accès en crèche sont les suivantes :

- Les enfants reconnus porteurs d'un **handicap** selon les places disponibles ;
- Les enfants accueillis au titre de la **protection de l'enfance** (par exemple : demande de l'Aide Sociale à l'Enfance, sollicitation de la PMI dans certains dossiers) ;
- Une place en crèche sera proposée aux parents bénéficiaires de minima sociaux selon les critères définis

## 2. Priorités d'examen des demandes de place en crèche

Lieux d'habitation	Points de Pondération
Habiter la Commune de Coignières	5 points
Ne pas habiter la Commune de Coignières mais y travailler	2 points
Habiter les communes limitrophes	1 point

## 3. Prise en compte de la situation professionnelle des parents

Un foyer peut être concerné par une ou plusieurs situations.

Le Service Enfance / Petite Enfance prendra la situation amenant le plus de points au foyer.

Situation Professionnelle	Points de Pondération
Parents inscrits dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle avec des revenus inférieurs ou égaux au RSA	3 points
Parent isolé (famille monoparentale) en activité professionnelle à temps plein	3 points
Parents salariés à temps plein	2 points
Parents demandeurs d'emploi, étudiants ou en formation	2 points
Parents avec horaires de travail atypiques (travail de nuit, planning tournant...)	2 points
Parents dont 1 seul est salarié	1 point
Parent isolé (famille monoparentale) sans activité professionnelle	1 point

## 4. Prise en compte de la situation familiale

Situation Familiale	Points de Pondération
Parents en situation de vulnérabilité : situation de handicap, difficultés d'ordre social, etc.	3 points
Parents mineurs	3 points
Regroupement des fratries (un enfant de la même famille déjà dans la structure)	3 points
Naissances multiples, adoption	2 points
Autres situations	1 point

## 5. Prise en compte des ressources des foyers

Ressources mensuelles du foyer	Points de Pondération
0 € à 1 200 €	3 points
1 201 € à 3 000 €	2 points
3 001 € et plus	1 point

## 6. Prise en compte de la date de la demande

Le classement se fait par ordre d'inscription des enfants de moins de trois ans. Si les familles ont le même nombre de points alors la date de la demande départagera les familles.

Ancienneté de la demande de place en crèche	Points de Pondération
0-12 mois	1 point
12 mois 1 jour – 24 mois	2 points
24 mois 1 jour et plus	3 points

Le service Enfance / Petite Enfance prendra contact avec toutes les familles qui n'auront pas reçu de réponse positive afin de s'assurer du renouvellement de la demande pour l'année suivante et poursuivre son accompagnement.